



CRHSCT 10 novembre 2017

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

1. Approbation du Cr de la réunion du CRHSCT du 9 mai 2017
2. Approbation du Cr de la réunion du CRHSCT du 26 juin 2017
3. Suivi des décisions du CRHSCT du 26 juin 2017
4. Point sur les groupes de travail du CRHSCT

Un espace Core va être mis à disposition des membres du CRHSCT. Le SNPTES s'est proposé pour participer à la réflexion sur sa mise en œuvre.

5. Information sur les travaux en cours

Des travaux sont en cours ou à l'étude sur les laboratoires LCPME, ATILF, INIST, SCTD et le CMS (Centre médico-social)

Concernant la mise en place d'un faux plafond acoustique pour les bureaux de la direction du SCTD, le SNPTES s'est enquis de savoir si cette installation serait étendue à l'ensemble des personnels concernés dans le bâtiment.



6. Présentation du dispositif d'accompagnement RH mis en œuvre pour les personnels de l'INIST

En début de séance, Mme SINANIDES a reçu en aparté une délégation de personnels Inist et extérieurs à l'Inist venus manifester contre le projet « ingénierie des connaissances 2022 ainsi que leur refus de positionner des agents hors du laboratoire.

Au cours des échanges en séance, le SNPTES a pris à plusieurs reprises la parole :

- Modalités d'accompagnement pour les départs potentiels à la retraite à 2 ans ou 3 ans ;
- Accompagnement personnalisé : RH, aide psychologique ou sociale selon les besoins. Le SNPTES a souligné la nécessité de considérer les situations financières et familiales ;
- RIFSEEP et groupe de fonctions au-delà des 3 ans ;
- Recours à la GPEC ou pas pour les mobilités en interne ;
- Priorité des entretiens des agents « FDD » avec le conseiller RH : la priorité a été confirmée ;
- Obtention de données factuelles sur le nombre de postes potentiellement disponibles en mobilité. La campagne de mobilité NOEMI de novembre comportera des postes (notamment FSEP) non réservés INIST ;
- Confirmation sur le fait que les postes demandés en dialogue social sont des postes de catégorie A sans possibilité pour les agents de s'y positionner ;
- Diffusion d'un document écrit aux agents sur l'accompagnement RH proposé.

L'ensemble des représentants syndicaux ont acté être dans l'impossibilité de donner leur avis sur l'accompagnement RH en l'état. Cette prise de position a fait l'objet d'une motion. Un nouveau CRHSCT aura lieu le 17 novembre prochain. Les syndicats feront des



propositions pour compléter/modifier les conditions de mise en œuvre.

7. Présentation du compte-rendu de la visite de l'IJL réalisée le 28 avril 2017

Il a été souligné que le laps de temps entre la demande de visite et la définition d'une date avait été beaucoup trop long. Cette manière de procéder est préjudiciable au travail du CRHSCT et à la mise en œuvre de mesures correctives.

8. Formation des membres du CRHSCT aux RPS

Les membres bénéficieront d'une formation de 2 à 3 jours, vraisemblablement 2 jours théoriques suivis d'une journée de cas pratiques

